

# Quand est-ce qu'une charrue est une charrue?

Dans sa nouvelle politique agricole, la Confédération a introduit des paiements directs pour les techniques culturales préservant le sol. Pour les agriculteurs bio, le programme pour les grandes cultures sans labour n'offre pratiquement que le semis sous litière. Et on discute ferme dans les coulisses pour savoir avec quelles machines les exigences pour les nouvelles contributions standard peuvent être remplies.

Les nouveaux paiements directs ne sont pas seulement une bénédiction pour les agriculteurs, ils provoquent aussi pendant la phase d'introduction beaucoup de travail pour les fonctionnaires, les vulgarisateurs et les praticiens. Ce fait est bien sûr aussi valable pour les nouvelles contributions à l'efficacité des ressources (voir encadré) – et en particulier pour celles pour les techniques culturales préservant le sol. Même quatre mois après l'introduction du nouveau concept, on n'est pas encore d'accord sur la définition d'un détail impor-

tant de la partie du programme qui est de loin la plus importante pour l'agriculture biologique, le semis sous litière.

## «Sans labour à au maximum 10 cm de profondeur»

Le cas semble pourtant clair: «Le semis sous litière [est considéré comme technique culturale préservant le sol] lorsque le travail du sol a lieu sans labour, à 10 cm au maximum de profondeur», peut-on lire à l'article 79 de la nouvelle ordonnance fédérale sur les paiements directs. Le dé-

saccord règne cependant encore à propos de la mise en pratique, et en particulier au sujet des machines et de la profondeur de travail autorisées. Les instructions d'application de l'ordonnance sont au premier coup d'œil sans équivoque à propos de la question des machines, mais elles font tout de même l'objet de débats. On peut lire entre autres sous le titre Définition du semis sous litière: «Les machines agricoles envisageables sont la déchaumeuse à socs larges, la déchaumeuse à socs plats, la herse à disques courts et la charrue déchaumeuse. Les décompacteurs à ailettes ou à dents obliques («paraplovs») ne sont pas admis.»

Le fait que la charrue déchaumeuse ait été autorisée dans les instructions bien que le semis sous litière prévoit un «travail du sol sans labour» est en soi une contradiction, comme le fait remarquer Eva Wyss de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), mais en fait il s'agit d'une concession pour les agriculteurs bio, à qui cette machine permet de mieux enfouir les engrais verts ou les prairies temporaires et donc de pouvoir éviter une invasion de mauvaises herbes dans la culture suivante. Si cela est indispensable, c'est parce que, contrairement aux agriculteurs conventionnels, ils ne peuvent pas utiliser des herbicides pour intervenir en cas de besoin. «La charrue déchaumeuse est essentielle pour nous», dit Hansueli

## Les contributions à l'efficacité des ressources

Les «contributions à l'efficacité des ressources» doivent selon l'OFAG servir à «améliorer l'exploitation durable des ressources naturelles et l'efficacité de l'utilisation des moyens de production». Le programme fédéral, qui est prévu pour six ans et remplace les actuels programmes cantonaux pour la protection des sols et des nappes phréatiques, peut être suivi pour des parcelles individuelles. Il comprend trois domaines: les procédés d'épandage des engrais de ferme réduisant les émissions (p. ex. l'épandage à tuyaux souples ou l'enfouissement du lisier), l'utilisation de techniques d'épandage précises dans le domaine des produits phytosanitaires (p. ex. la pulvérisation sous-foliaire, les droplets) ainsi que le travail respectueux du sol, ce dernier étant réparti en trois

catégories dotées des contributions suivantes:

- Semis direct 250.– Fr./ha
- Semis sur bandes 200.– Fr./ha
- Semis sous litière 150.– Fr./ha

Les producteurs qui renoncent aux traitements herbicides reçoivent une contribution supplémentaire de 400.– Fr./ha, mais seulement en combinaison avec les techniques culturales préservant le sol. Ce qui est aussi nouveau, c'est que la Confédération, contrairement au programme cantonal bernois, paie cette contribution aussi aux agriculteurs bio. En agriculture conventionnelle, ce programme favorise avant tout le semis direct et le semis sur bandes, où l'utilisation du Roundup fait partie du système.

akr

Photo: Diango Hegglin, FiBL



Une charrue pour un labour superficiel de la marque espagnole Escudero (à gauche) et une charrue classique travaillant à profondeur réduite grâce une béquille à roue.



Photo: Django Hegglin

Dierauer, spécialiste des grandes cultures du FiBL. Les autres machines autorisées comme la herse à disques sont nettement moins efficaces dans certaines cultures et il est souvent nécessaire de passer plusieurs fois, ce qui est contraire à l'idée même de l'efficacité des ressources. Dans les essais faits au FiBL, la rompuée sans labour s'est montrée inefficace et risquée.

La querelle d'experts qui dure depuis des mois concerne maintenant la question de savoir ce qu'est exactement une charrue déchaumeuse. Selon une proposition de l'OFAG, il faut comprendre par

### Définition du semis sous litière par la Confédération

«Il s'agit de travailler le sol idéalement recouvert de (résidus de) végétaux sur toute sa superficie à une profondeur maximale de 10 cm (exception: plantation sous litière de pommes de terre). Les appareils et les machines doivent être utilisés de préférence sans entraînement par prise de force. Le semis se fait dans la partie travaillée du sol. Les machines agricoles envisageables sont la déchaumeuse à socs larges, la déchaumeuse à socs plats, la herse à disques courts et la charrue déchaumeuse. Les décompacteurs à ailettes ou à dents obliques («paraplow») ne sont pas admis. (Ordonnance sur les paiements directs, avec commentaire et instructions Art. 79, Al. 2, let. C).

là une machine «qui épluche ou rabote le sol superficiellement à une profondeur de travail de 5 à maximum 15 centimètres». Toutes les machines qui permettent de travailler plus profondément seraient donc interdites. Le spécialiste des grandes cultures Hansueli Dierauer n'est pas d'accord avec cette définition. Dans le projet «Grandes cultures respectueuses du sol et du climat», il travaille en étroite collaboration avec 15 agriculteurs bio qui utilisent les trois systèmes soutenus par la Confédération. Ce projet a montré que les mêmes effets que ceux d'une charrue déchaumeuse peuvent être obtenus dans les semis sous litière effectués avec des charrues normales bien réglées – et quelquefois transformées – mais qui pourraient en soi aussi travailler à plus de 15 cm de profondeur sans que la profondeur de travail maximale de 10 cm soit dépassée. Le point décisif est ici le bon réglage de la béquille à roue. On a ainsi pu voir lors d'une récente démonstration de machines effectuée par le FiBL en Suisse romande que, bien réglée, la charrue à versoir de l'agriculteur local donne des résultats au moins aussi bons que les charrues déchaumeuses présentées en parallèle.

### «Carte blanche dans les dix premiers centimètres»

Les paysans qui participent au projet souhaitent donc selon Dierauer avoir «carte blanche dans les dix premiers cen-

timètres». On verrait aussi volontiers un peu plus de flexibilité dans la profondeur de travail. Bertrand Favre, de Choulex GE, souligne même que, selon les sols, il a besoin de jusqu'à 15 cm de profondeur pour s'en sortir avec un seul passage de charrue déchaumeuse sans devoir intervenir ensuite avec des machines entraînées par la prise de force. L'OFAG ne l'entend pas de cette oreille: «Ces dix centimètres sont pour nous fondamentalement intouchables», dit Eva Wyss en rappelant que le travail respectueux du sol est un programme facultatif. Et en même temps elle affirme qu'on ne se cramponne pas à quelques millimètres: «10,5 cm passent encore», dit-elle à propos de la marge de manœuvre. Et d'en appeler à la responsabilité personnelle des agriculteurs: «Ce serait dommage de ne pas pouvoir réaliser ce programme parce qu'on voit que le respect des prescriptions est impossible à contrôler.»

Adrian Krebs

### i Pour en savoir plus:

- Film sur les charrues déchaumeuses: [www.bioactualites.ch](http://www.bioactualites.ch) → Cultures → Grandes cultures → Travail du sol → Film: Démonstration de charrues déchaumeuses – Avril 2014
- Film et documentation sur les écimeuses, une nouvelle génération de machines pour «rattraper» des situations malherbologiques délicates: [www.bioactualites.ch](http://www.bioactualites.ch) → Cultures → Grandes cultures → Régulation des adventices → Mesures directes → Film: Démonstration de l'écimeuse CombCut